

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS** est par les présentes donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2007, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

**OCA07 002 à OCA07 004** Ordonnances relatives à l'événement « Programmation d'événements dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2007 » :  
- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20)*  
- *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521)*  
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8)*

**OCA07 005 et OCA07 006** Ordonnance relative à l'événement « Activités de corvée de ménage et de la fête de Pâques, organisées par la SDC promenade Fleury sur le territoire de la promenade Fleury, entre les rues Papineau et Saint-Hubert » :  
- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20)*  
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) (a. 3 et 8)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de mars deux mille sept.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement  
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe